

Décharge 2014: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

2015/2170(DEC) - 28/04/2016 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) pour l'exercice 2014.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2016/1492 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2014.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge à la directrice du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2014.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 28 avril 2016 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 28 avril 2016).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier relève que **l'excédent budgétaire** et les réserves détenus par le Centre sont passés de 37,5 millions EUR à 40,4 millions EUR, ce qui indique la possibilité de réduire les prix des traductions.

Il note en particulier la récurrence des excédents budgétaires du Centre année après année et appelle ce dernier à inverser la tendance.